

Les atouts cachés du secteur forestier

LUTTE CONTRE LA PAUVRETE Un atelier de restitution des résultats du projet de renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale, à travers la gestion des produits forestiers non ligneux, s'est tenu hier à Libreville, à l'initiative conjointe de la FAO et du ministère en charge des Eaux et Forêts.

L'Organisation des Nations unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), en collaboration avec le ministère des Eaux et Forêts, a organisé hier à Libreville un atelier de restitution des résultats du projet relatif au "renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL)", lancé en juin 2010, au bénéfice de trois pays de la sous-région (Gabon, RCA et Congo). Ce projet poursuit un double objectif : mieux gérer les PFNL par le biais d'une participation active et la responsabilisation des parties prenantes grâce à l'application d'un cadre juridique amélioré, et améliorer les conditions de vie et le niveau de sécurité alimentaire des ménages dépendants des forêts, en particulier des groupes les plus vulnérables, grâce à la réalisation des principes du droit à l'alimentation, et au développement de petites entreprises viables économiquement. L'exécution dudit projet avait conduit à la mise en place de sites pilotes dans les provinces de l'Estuaire et du Woleu-Ntem. Son comité de pilotage revendique, à son actif, l'amélioration du cadre juridique et institutionnel régissant le secteur de PFNL, le renforcement des capacités techniques des populations rurales riveraines des sites



Les officiels

pilotes, le renforcement des capacités organisationnelles avec la création de 43 groupements d'intérêt économique (GIE) ou petites et moyennes entreprises forestières (PMEF), basées sur la

commercialisation des PFNL, la sensibilisation et la formation des acteurs principaux, et le renforcement des capacités dans la rédaction des plans de développement d'entreprise au bénéfice

des Gie ou PMEF, l'organisation et la recherche de financements pour le développement des filières de commercialisation des PFNL en milieu rural, l'élaboration de la stratégie et

des plans d'actions pour le développement du secteur des produits forestiers non ligneux au Gabon,...

La cérémonie officielle de restitution des résultats enregistrés sur le terrain par le comité de pilotage depuis le lancement du projet a été ponctuée par l'allocation du ministre des Eaux et Forêts et celle du représentant de la FAO.

Le ministre Gabriel Tchango a indiqué que ce projet participe de la détermination du chef de l'Etat à œuvrer constamment pour l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, ajoutant que ledit projet contribue spécialement à la lutte menée dans le pays contre la pauvreté.

"L'implication de notre pays dans la mise en œuvre de ce projet a abouti à l'élaboration d'une stratégie nationale assortie d'un plan d'action pour le développement des PFNL au Gabon. Cet outil constitue une avancée significative dans le processus de développement de cette filière à fort potentiel économique, à travers la connaissance de la ressource, l'identification des acteurs et leur organisation en groupements d'intérêt économique appelés à se muer, à terme, en petites et moyennes entreprises forestières, la valorisation et la commercialisation de la ressource et le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire", devait souligner le ministre en charge des Eaux et Forêts.

Pour sa part, le représentant de la FAO, Lamourdia TChiamdiano, a souligné que le bassin du Congo constitue le deuxième grand massif de forêts tropicales denses et humides au monde. Il

couvre près de 235 millions d'hectares et regorge, outre le bois d'œuvre, de grandes potentialités en matière de PFNL, pour le bien-être des populations de la sous-région. Et, environ 80% de la population utilisent ces ressources au quotidien, pour satisfaire leurs besoins de subsistance, et aussi comme source de revenus et d'emploi.

"Les PFNL contribuent aussi bien à la sécurité alimentaire qu'au bien-être général des populations en Afrique centrale. Au plan macro-économique, les PFNL représentent un potentiel énorme pour le développement du secteur de l'agro-industrie, des industries pharmaceutiques et de l'éco-tourisme", a conclu M. Lamourdia TChiamdiano

Tania LEWOUSI ABOUMANGA

Une avancée significative

Des résultats palpables pour éclairer les décisions futures

Au terme du projet GCP/RAF/441/GRR portant sur le "Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL)", mis en place par l'Organisation des Nations unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) sous la supervision de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), six "produits" ou "résultats" ont été formellement identifiés par les pays de la sous-région comme étant susceptibles de booster l'activité économique dans ce secteur, présenté comme très prometteur et particulièrement indiqué pour porter l'ambition de relèvement du niveau de vie des populations, notamment en zone rurale.

L'atelier de restitution des résultats relatifs à la mise en œuvre du projet au Gabon a abouti, hier à Libreville, à la confection d'une "boîte à outils" sur les PFNL. Cette "boîte" est considérée comme étant le premier produit, et se rapporte à la sécurité alimentaire et au droit à l'alimentation élaborée.

Au titre du deuxième produit, l'on retient que les acteurs principaux (COMIFAC, agences gouvernementales, partenaires, membres des asso-

ciations/PMEF et ONG) sont désormais informés, sensibilisés et formés sur le cadre conceptuel. Ils sont également imprégnés de l'importance des produits forestiers non ligneux.

S'agissant du troisième produit, et en matière de cadre juridique, le Gabon intègre d'ores et déjà les recommandations des directives PFNL, celles de la COMIFAC. Ce conformément au droit à l'alimentation et aux principes des droits de l'homme. Aussi, la Stratégie nationale et le plan d'actions pour le développement du secteur PFNL au Gabon ont été élaborés et retenus de manière participative et intersectorielle. La stratégie constitue une avancée significative dans le processus de développement dudit secteur à fort potentiel économique.

Pour le compte du cinquième produit ou résultat, l'on retient que les pays de la sous-région disposent, à compter de l'atelier de Libreville, d'outils et de procédures de gestion participative et durable des PFNL en faveur des communautés sur les sites pilotes développés et testés.

Enfin, s'ajoute à ce dispositif de gestion des ressources forestières, dont

les produits ligneux, le renforcement des capacités des institutions forestières et des acteurs impliqués dans les filières PFNL, un atout qui permettra la gestion pérenne de ces produits.

Pour mémoire, il est à rappeler que, bien que prévu pour 3 ans, le projet a bénéficié d'un prolongement de quatre mois, obtenu auprès du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des consommateurs

du gouvernement allemand. 38 mois après le début d'exécution du projet, l'atelier tenu hier à Libreville s'est avéré nécessaire, afin d'informer l'ensemble des acteurs de ce secteur et les populations concernées des résultats du projet.

Carine Edwige MINIZÉ MDA



L' Odika, un pur produit des forêts de la sous-région



Quel est l'intérêt pour le Gabon de veiller à la gestion des produits forestiers non ligneux ?

BOUROBOU
ENSEIGNANT
VALORISATION

Le Gabon est un pays riche en biodiversité. Il peut le devenir encore plus en mettant en valeur cette biodiversité. A ce titre, il apparaît très important de valoriser ces produits. Et ce n'est pas une mauvaise chose que d'organiser ce secteur porteur pour notre pays.

LOUIS-GUSTAVE
DG
AVANTAGES

Ce qu'il faudrait retenir, c'est que les produits non ligneux (odika, nkoumou, etc) nécessitent qu'une attention particulière leur soit accordée ; ces produits, aux côtés des produits alimentaires et ceux de la pharmacopée par exemple, présentent divers avantages qu'il faut préserver durablement.

GASPARD
EXPERT
UNE MINE

Les produits non ligneux, à l'instar de ceux du Burkina Faso, peuvent permettre à l'Etat de réduire, de manière substantielle, la question de la pauvreté en milieu rural. La création des PME forestières dans ce domaine est à envisager. Les PFNL constituent une mine pour l'Etat.

Produits forestiers non ligneux

Une quarantaine de petites entreprises forestières créées

I. M'B.
Libreville / Gabon

D'UNE durée initiale de trois ans, le projet intitulé "Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des Produits forestiers non ligneux" (PFNL) est officiellement terminé. L'atelier national final de restitution des résultats s'est tenu hier, à l'auditorium du ministère des Eaux et Forêts.

Financé par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des consommateurs du gouvernement allemand, le projet PFNL a été déployé dans trois pays en Afrique centrale dont le Gabon. Pour M. Lamberdia Thiombiano, représentant sous-régional de la FAO, « le Bassin du Congo couvre près de 235 millions d'hectares et



Photo : I.M.
Gabriel Tchango, ministre des Eaux et forêts, ouvrant les travaux.

regorge, outre le bois d'œuvre, de grandes potentialités en matière de PFNL pour le bien-être des populations ». Il a ajouté que 80 % des populations utilisent ces ressources au quotidien, en vue de satisfaire les besoins de subsistance. Offrant de la nourriture, de plantes médicinales, d'ornement, d'énergie, de matériaux de construction, d'équipements de pêche, de biens et d'ustensiles, les PFNL



Photo : I.M.
Quelques représentants des groupes d'intérêt économique ruraux à l'atelier de clôture du Projet PFNL.

sont aussi source de revenu et d'emploi pour les populations rurales, ou en contact avec ces espaces géographiques. Au Gabon, deux provinces (Estuaire et Woleu-Ntem) ont été choisies pour servir de sites-pilotes pour ce projet. Composé en quatre phases, le processus final dudit projet était de transférer des connaissances aux populations rurales. Des connaissances nécessaires à la création des petites entreprises forestières dans les secteurs de l'agro-industrie, des

industries pharmaceutiques et de l'écotourisme. Lesquelles entités ont pour matières premières les PFNL. A l'exemple du nkoumou, de l'odila, etc. D'après Thiombiano, le projet a accouché des résultats importants parmi lesquels l'amélioration du cadre juridique et institutionnel régissant ce secteur, le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des populations rurales, etc.

En termes de petites entreprises forestières créées, Alain

Makaya, coordonnateur du projet, précise que 43 Groupements d'intérêts économiques (GIE) ont été fondés sur l'ensemble des deux provinces, soit 32 dans le Woleu-Ntem et 11 dans l'Estuaire. Sur la pérennité des dites PME, M. Makaya a indiqué que quelques-unes sont déjà indépendantes. Pour le cas du nkoumou, on note une organisation de cette filière où les producteurs du Woleu-Ntem approvisionnent les commerçants de Libreville. C'est pourquoi, le ministre des Eaux et Forêts, Gabriel Tchango, s'est réjoui de ce que le projet ait abouti à l'élaboration d'une stratégie nationale, assortie d'un plan d'action pour le développement des PFNL au Gabon. « Je veillerai à ce que les acquis du projet soient sauvegardés et pérennisés », a conclu le ministre des Eaux et Forêts en ouvrant les travaux de l'atelier final du projet PFNL.

Brèves-monde

Rassemblées par ECMM FMI : la récession en zone euro va se poursuivre en 2013. Le FMI a légèrement abaissé mercredi sa prévision de croissance mondiale en 2013, relevant de nouvelles "faiblesses" dans la zone euro, qui devrait finalement rester en récession pour la deuxième année consécutive. "La zone euro continue de représenter un risque considérable pour les perspectives de l'économie mondiale", indique un court rapport du FMI, même s'il relève des "progrès" dans la gestion de la crise de la dette. **Algérie : atteignant 8,9%, l'inflation a presque doublé en 2012.** Le taux d'inflation en Algérie a presque doublé en 2012 atteignant 8,9% contre 4,5% en 2011, a annoncé mercredi l'Office national des statistiques (ONS). Cette hausse est due notamment à une augmentation "relativement importante" des prix des biens alimentaires (12,22%), avec notamment 21,37% pour les produits agricoles frais et 4,67% pour les produits alimentaires industriels, a précisé l'ONS, cité par l'agence de presse APS.

Le patronat britannique met en garde Cameron contre les risques pour l'économie. Le monde des affaires britannique a mis en garde mercredi le Premier ministre conservateur David Cameron contre le risque d'ouvrir "la porte de sortie" de l'UE pour la Grande-Bretagne et d'introduire une incertitude néfaste pour une économie britannique convalescente. La "stratégie (de David Cameron) n'est pas sans risques", a averti Terry Scuoler, patron de l'EEF, organisation patronale regroupant les industriels britanniques. "Si la porte vers la sortie de l'Union européenne est ouverte pour la Grande-Bretagne, cela diminuera notre capacité à influencer les réformes dont l'Europe a besoin", a-t-il mis en garde.

Paris : SFR et Bouygues Telecom s'affrontent sur les licences 4G. Les opérateurs SFR et Bouygues sont à court de licences pour le segment de développement de l'internet mobile haut débit en 4G, enjeu majeur de différenciation sur un marché chamboulé par l'arrivée de Free. Bouygues Telecom a demandé en juillet 2012 à l'Autorité des télécoms (Arcep) de pouvoir utiliser sa bande de fréquences 1.800 MHz - actuellement utilisée pour la 2G qui achève la voix et est dotée de faible volume comme les SMS - pour y faire transiter la 4G. Mais développer la 4G via la bande des 1.800 MHz est beaucoup plus rapide que de le faire sur les fréquences 2,6 GHz et 800 MHz et ses rivaux Orange, SFR et Free soulignent qu'ils n'ont pas payé des sommes colossales à l'Etat lors des enchères pour l'attribution de ces fréquences 4G fin 2011 pour que celui-ci donne une autorisation spéciale à leur concurrent Bouygues.

Agroalimentaire

Explorer les dérivés du digestat pour l'agriculture et la pisciculture

ECMM
Libreville/Gabon

DANS le souci de protéger l'environnement par la valorisation des biens et services, assurer une prospérité économique soutenue en garantissant une sécurité alimentaire, améliorer et généraliser le bien-être social, en éradiquant l'extrême pauvreté, des études vont être entreprises sur le digestat (une boue visqueuse résiduelle, inodore, résultant du fonctionnement du digesteur) réputé pour ses qualités en tant qu'engrais dans l'agriculture et fertilisant pour la pisciculture. Cette étude va être menée par les chercheurs du Centre national de la recherche scientifique et technologique (Cenarest), plus précisément ceux de l'Institut de recherche agronomique et forestière



Photo : A. Andrieu, Noussourou
Blaise Rollinat Mboye, bio-écologue et chercheur à l'Iraf, a expliqué le potentiel du digestat dans le domaine de la pisciculture.

(Iraf). Une mission confiée aux chercheurs par Luc Oyoubi, ministre de l'Economie, de l'Emploi et du développement durable, le 18 janvier dernier, à l'immeuble Arambo, lors du lancement officiel de la deuxième phase du projet de développement du système



Photo : A. Andrieu, Noussourou
... tandis que Christian Ntoutoume, chercheur à l'Iraf l'a fait également pour l'agriculture.

bioldigesteur, dans l'optique du fonctionnement du projet de valorisation des déchets de l'abattoir d'Owendo. Il s'agira d'étudier les possibilités de recycler ce déchet produit par le biogaz. Une valorisation des déchets nécessaire à la production de lé-

gumes ou d'alimentation pour poissons. Dans le domaine agricole, il sera question du traitement et condition optimale du digestat, de la quantité optimale de fertilisation, puis du classement des cultures testées en tenant compte de leur bonne croissance. Autrement dit, de « regarder les valeurs fertilisantes et comment amender un sol pour qu'il donne les résultats probants », a indiqué Christian Ntoutoume, chercheur à l'Iraf. Mais aussi, de « traiter et tester le digestat en vue de son utilisation comme engrais, étant donné qu'il contient l'intégralité des éléments fertilisants, excepté l'azote » a-t-il ajouté. En d'autres termes, il faudra concrètement regarder l'apport du digestat au niveau du sol, comment il sera utilisé pour les plantes et définir les quantités nécessaires pour les différents types de sols et de

cultures. Dans la pisciculture par contre, il s'agira d'ensemencer des aquariums et bassins. Afin d'y suivre les paramètres physique et chimique, ainsi que l'évolution du zooplancton, viande dont se nourrissent les poissons. Autrement dit, d'analyser l'aptitude fertilisante du digestat pour la production primaire, le traitement et les conditions optimales de conditionnement et les doses de fertilisation. Car il y a dans le milieu aquatique, selon le chercheur et bio-écologue Blaise Rollinat Mboye, des poissons qui préfèrent les légumineuses, et d'autres la viande. Et, au stade larvaire, le poisson a besoin de protéines d'origine carnée (zooplancton) pour grandir rapidement. L'intérêt dans ce domaine est de pouvoir apporter au poisson, les aliments lui permettant une croissance rapide.

Séminaire de renforcement des capacités sur la comptabilité publique

Assimiler les règles de la comptabilité publique

A-PD
Libreville/Gabon

DIX agents de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) ont pris part, du 16 au 22 janvier 2013, à un séminaire de renforcement de capacités sur la comptabilité publique. Sollicitée par ladite structure et organisée par la Cour des comptes, cette formation devait permettre à ces agents chargés de la comptabilité, du contrôle de gestion et de l'audit interne, d'assimiler les règles de la comptabilité publique. La cérémonie de clôture s'est déroulée en présence des autorités de cette juridiction financière, notamment le premier président Gilbert



Photo : Achille Penické DINDOUMOU
Gilbert Ngoulakia, premier président de la Cour des comptes, lors de la clôture du séminaire sur la comptabilité publique.

Ngoulakia, et du secrétaire exécutif de l'Arcep, Serge Essongue Ewampongo. Cinq jours durant, les participants se sont penchés sur les grands principes de la gestion budgétaire, les règles fondamentales de la comptabilité publique, la présentation du



Photo : Achille Penické DINDOUMOU
Une vue des participants.

budget, la préparation et la gestion des autorisations budgétaires, l'exécution des recettes publiques, l'application des dépenses publiques, l'exécution des opérations de trésorerie, les règles de la comptabilité générale dans le secteur public et l'exercice du

contrôle sur les budgets publics. Lors de cette session de formation, une évaluation a été faite pour mesurer le niveau de connaissances des participants. Au regard des résultats obtenus, tout porte à croire que les apprenants sont désor-

mals mieux outillés sur les questions liées à la comptabilité publique. En clôturant les travaux, Gilbert Ngoulakia a félicité les agents pour leur "participation active et efficiente" à cette session financière. Et de préciser que la Cour des comptes n'a pas seulement pour missions le contrôle des finances publiques et le jugement des comptes des comptables publics, mais également la sensibilisation et surtout la formation de ses justiciables. A cette occasion, le premier président de la Cour des comptes a formulé le vœu de voir la collaboration entre son institution et l'Arcep servir d'exemple pour l'affermissement de la bonne gouvernance au Gabon. Une remise des attestations aux participants a mis un terme à la formation.